

Achat de formation en entreprise : les tendances 2018



En 2017, Centre Inffo reconduit pour la 5^{ème} fois depuis 2012 son enquête annuelle auprès des entreprises afin de :

- Disposer de matériaux d'actualité sur les besoins en formation et sur les pratiques d'achat des entreprises publiques et privées ;
- Cerner les grandes caractéristiques des formations développées par les entreprises ;
- Recueillir les tendances et évolutions de ce marché après deux années de mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

140 professionnels de la formation, impliqués dans les achats de formation de leur entreprise ont répondu aux 37 questions posées.

Ce qui en ressort :

La formation est considérée pour 73% des répondants comme **un investissement pour le développement de leur entreprise** et seuls 14% y voient une charge financière légale. Les entreprises ont recours de façon inégale aux outils à leur disposition et **l'entretien professionnel** est utilisé par 83% des répondants pour établir une politique de formation. **Le plan de formation** demeure le dispositif le plus mobilisé par l'entreprise, avant les dispositifs en alternance, le CPF (encore peu utilisé par les entreprises répondantes) et la VAE.

Le pourcentage des **budgets** déclarés « en hausse » a progressé de 20 points par rapport à 2015. En 2017, on constate une hausse de 10% (par rapport à 2015) de **l'investissement des entreprises dans les formations certifiantes** et la validation des acquis de l'expérience perd 14 points (après avoir augmenté de près de 42 points entre 2013 et 2015).

Les acheteurs de formation souhaitent en majorité disposer de **formations adaptées à leurs besoins** et si les formations en présentiel restent prépondérantes, on note une **progression des formations multimodales**. On note par ailleurs une montée en puissance des formations liées au numérique.

Les entreprises continuent à privilégier le gré à gré pour leurs achats de formation et peu ont recours à une procédure d'appel d'offres. Pour la sélection d'un nouveau prestataire, les entreprises s'appuient en majorité sur les retours d'expérience des formés ainsi que sur leurs réseaux professionnels.

Enfin, la **qualité des actions de formation** s'impose comme le critère déterminant du choix d'un prestataire pour 74% des entreprises interrogées et 54% des entreprises accordent une importance particulière au **respect par le prestataire des exigences du décret qualité des actions de formation** du 30 juin 2015. Pour 37% des entreprises, c'est une réelle garantie de réussite de la formation.

LIEN VERS L'ENQUETE

<http://www.centre-info.fr/produits-et-services/produits/achat-formation-par-les-entreprises-tendances-2017.html>

Depuis plus de 40 ans, Centre Inffo est l'expert qui décrypte l'actualité de la formation à l'échelle nationale, régionale et européenne. Association sous tutelle du Ministère en charge de la formation professionnelle, il est doté d'une mission de service public dans les domaines de l'orientation et de la formation permanente.

Centre Inffo développe à la fois une offre de formation professionnelle, une expertise juridique et documentaire, une dimension d'ingénierie et de conseil dans les champs orientation/formation ainsi qu'un rôle d'animation du débat public. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et des acteurs de la formation professionnelle publics et privés, il les soutient et les accompagne dans leur action d'accueil, d'information, de conseil et d'assistance du public.